

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Cas Pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

PREFECTURE DU DEPARTEMENT X

Direction de la coordination, des politiques publiques,
et de l'appui territorial

Affaire suivie par Noÿl Prénom,

Chief du bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

A xxx,
le j/j/mm/année

Tel :

Courriel :

Note à l'attention des directeurs et directrices des
services déconcentrés

Objet : Mise en œuvre territoriale du plan de sobriété énergétique par
les services déconcentrés de l'Etat

Références : + Circulaire 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété
énergétique de l'Etat
+ Circulaire 24 septembre 2022 déclinaison du plan sobriété
énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur

Annexes : + Rétroplanning des grandes étapes avant la réunion
+ Cartographie des acteurs

Suite aux tensions internationales sur l'approvisionnement
en énergie (invasion de l'Ukraine par la Russie) et dans une logique .1. / .12.

de planification de long terme de la transition écologique de l'état, le gouvernement a souhaité déployer sur le territoire français un plan de sobriété énergétique pour répondre ainsi aux enjeux du changement climatique et faire face à la crise énergétique.

Dans ce cadre, et dans la perspective de la tenue du comité de direction, monsieur le Préfet m'a chargé(e) de l'élaboration de cette note relative à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique au sein des services déconcentrés.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir trouver une présentation générale du plan de sobriété énergétique (I) ainsi que des propositions de modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété (II). Également, deux annexes opérationnelles complètent la note.

I / Un plan de sobriété énergétique qui répond à une situation d'urgence avec une obligation de résultats immédiats

Le contexte international et environnemental oblige l'état français à accélérer son adaptation ainsi que son engagement et ses actions au profit de la sobriété énergétique (AE). Le déploiement d'outils stratégiques tel que le plan de sobriété composé d'une vingtaine de mesures sert au renforcement de l'action de l'état dans ses services territorialisés (ST).

A) La sobriété énergétique : un double enjeu climatique et énergétique auquel doit répondre le plan sobriété

Définie comme l'ensemble des pratiques qui nous permettent de consommer moins d'énergie tout en préservant l'accès aux

services essentiels pour tous, par l'intermédiaire d'actions individuelles et collectives, la sobriété doit permettre la réduction des consommations d'énergie de 10% en deux ans, à court terme, garantir notre sécurité d'approvisionnement dans le contexte de guerre en Ukraine et de tensions sur les marchés de l'énergie (indépendance - souveraineté énergétique) et, à plus long terme, sortir la France des énergies fossiles d'ici 2050. A cet égard, des objectifs chiffrés ont été fixés : les consommations énergétiques de l'Etat étant estimées à 20 TWh en intégrant les opérateurs, c'est près de 2 TWh qui devraient être économisés d'ici 2024 (équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 300 000 habitants) et ainsi permettre la réduction de 500 000 tonnes de CO₂/an les émissions annuelles de gaz à effet de serre. Ces indicateurs démontrent la volonté d'exemplarité environnementale des services de l'Etat. La priorité est donc la mobilisation des acteurs qui ont les moyens d'agir comme l'Etat et ses administrations, afin d'aboutir in fine à un changement de culture sur le long terme.

B) Le plan de sobriété énergétique : 20 mesures obligatoires à déployer rapidement

Le plan de sobriété énergétique est composé de vingt mesures obligatoires pour tous les ministères, préfectures et opérateurs. Celles-ci visent à la fois en la réduction des consommations d'énergie mais également en l'accompagnement des agents publics. Dans le cadre d'un dialogue social de proximité, permettant d'adapter les actions aux circonstances particulières de chaque service, il est requis d'agir dans les domaines suivants.

D'abord, il s'agit de réduire drastiquement les consommations issues des bâtiments, notamment en veillant au respect des consignes de températures (19°C pour les pièces occupées), au rattachement à des outils de suivi des fluides comme CSE, mais également en soutenant l'action des coordinateurs d'énergie, en réalisant la stratégie énergétique des bâtiments en consultation / de manière coordonnée avec les SPST

et agir, ainsi que par exemple en identifiant des projets d'installation d'équipement photovoltaïque.

Les mobilités sont en outre au cœur de la sortie des énergies fossiles avec la mise en place de forfaits mobilités durables d'un montant de 300 €, la limitation des véhicules pour les trajets professionnels, l'installation de stationnement vélo pour les agents, le développement de logiciels comme ODrive qui incite au covoiturage, et l'incitation au télé-travail.

C'est également par le levier du numérique qu'il s'agit de penser à la réduction des consommations comme en sensibilisant les agents à éteindre les ordinateurs la nuit et en améliorant l'efficacité énergétique des centres de données. Agir par la commande publique est un autre moyen d'action par le biais de l'intégration de dispositions relatives à la performance énergétique par exemple.

Enfin, la sensibilisation et la mobilisation passe avant tout par le déploiement de bons exemples de la part des agents.

Ce plan est également accompagné de moyens mis à dispositions pour aider à sa mise en œuvre : groupe ministériel, réseau de coordinateurs énergie groupée, task force opérationnelle, financements complémentaires (Direction des infrastructures et transports & Direction du logement pour financer des travaux de rénovation).

✦ ✦

II / Des modalités d'élaboration de plan d'action de sobriété dans les services déconcentrés

Des modalités opérationnelles et de fond doivent être pensées.

A) Des modalités opérationnelles/pratiques du plan d'action

Il serait intéressant de mettre en place une gouvernance territorialisée avec la ~~la~~ création d'une équipe de projet .4. / 12

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Cas Pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

et de suivi au sein de chaque service déconcentré. Celle-ci sera en charge du plan d'action de sobriété en étant en étroite collaboration avec la gouvernance nationale constituée des SPE (Services publics écoresponsables) et du comité de suivi interministériel (ministère de la transition énergétique et de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la transformation et fonctions publiques).

Elle serait constituée de différents chef de service concernés par les différents items de fonctionnement.

Après avoir établi un diagnostic de l'établissement / service déconcentré, servant à objectiver les besoins et actions à mener, il s'agira d'établir un plan d'action adapté à chaque structure. Ce plan d'action devra faire l'objet d'une campagne de communication interne importante. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les agents qui sont les acteurs moteurs de ce plan sobriété des services déconcentrés de l'Etat.

A cet égard, il peut être pensé à l'organisation d'une réunion de l'ensemble des agents, à l'envoi d'un courriel informatif, à la création d'une rubrique dédiée sur l'intranet qui comporte une FTL / des témoignages pour un échange effectif des bonnes pratiques.

Enfin, ce plan d'action doit être inscrit dans une logique d'évaluation régulière puisqu'il doit prendre en compte le dispositif de reporting mis en place dans le cadre des SPE.

B) Les modalités de fond à mettre en place

1) Pour l'immobilier

Il est indispensable de régler et d'adapter la température du chauffage des bâtiments (19°C pour les pièces occupées). Des plaques peuvent éventuellement être fournies en substitution. Relever l'ouverture de la saison de chauffe est à prévoir. Il s'agit également de réduire les dépenses d'eau chaude en installant par exemple des réducteurs de débit sur les robinets.

L'utilisation de certains outils comme OSF est à systématiser. Il faut réfléchir de manière coordonnée à l'articulation des différents schémas préexistants (SRIE).

Des projets d'installation d'équipements photovoltaïques peuvent être pensés. Cette réflexion doit être co-construite avec les référents techniques.

2) Pour les mobilités

Il faut que les services techniques et de RH se saisissent de la réduction de la vitesse par les trajets professionnels et la formation à l'éco-conduite ainsi qu'à au déploiement du forfait mobilité durable rehaussé à 300€.

Les services chargés de la logistique doivent se plier à l'obligation d'installation de stationnement technique pour vélos.

Le service RH doit être mobilisé pour encourager le recours au télétravail, et doit veiller au respect de l'obligation de report de l'avion vers le train par trajets ferroviaires inférieurs à 4h. Le service communication peut réfléchir au support de communication par les solutions de co-voiturage.

3) Pour le numérique

Le service technique peut, avec l'appui du service communication, participer à une campagne de sensibilisation sur l'usage responsable des outils informatiques (éteindre écrans).
Les ingénieurs techniques seront mobilisés sur l'efficacité ~~technique~~ énergétique des centres de données.

4) Par la commande public

Le service ^{Marché public} juridique doit appliquer la systématisation dans la commande publique de l'intégration de dispositions relatives à la performance énergétique des produits consommateurs d'énergie et relatives à la livraison des marchandises, ainsi qu'à la définition des clauses d'exécution demandant l'établissement de plan de progrès avec obligation d'engagement de réduction des émissions et consommation

* * *

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signature

Annexe 1 : Rétroplanning des grandes étapes à valider avant la tenue de la réunion

Tâches	S8	S7	S6	S5	S4	S3	S2	S1	J	Responsables
Fixer la date de la réunion	X									Service communication / chef bureau
Réserver la salle (préfecture)	X									Service technique
Vérifier normes de la salle			X							Service technique
Identifier les participants	X									service communication
Rechercher support de communication		X								service communication
Envoyer les invitations		X								service communication
Suivre invitations					X		X			chef bureau / communication
Organiser / ^{temps} budget préparation					X					chef bureau - préfet
Penser la signalétique							X			service technique
Organiser / prévoir collation								X		service marché public / logistique
Accueil									X	Service communication - chef bureau

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

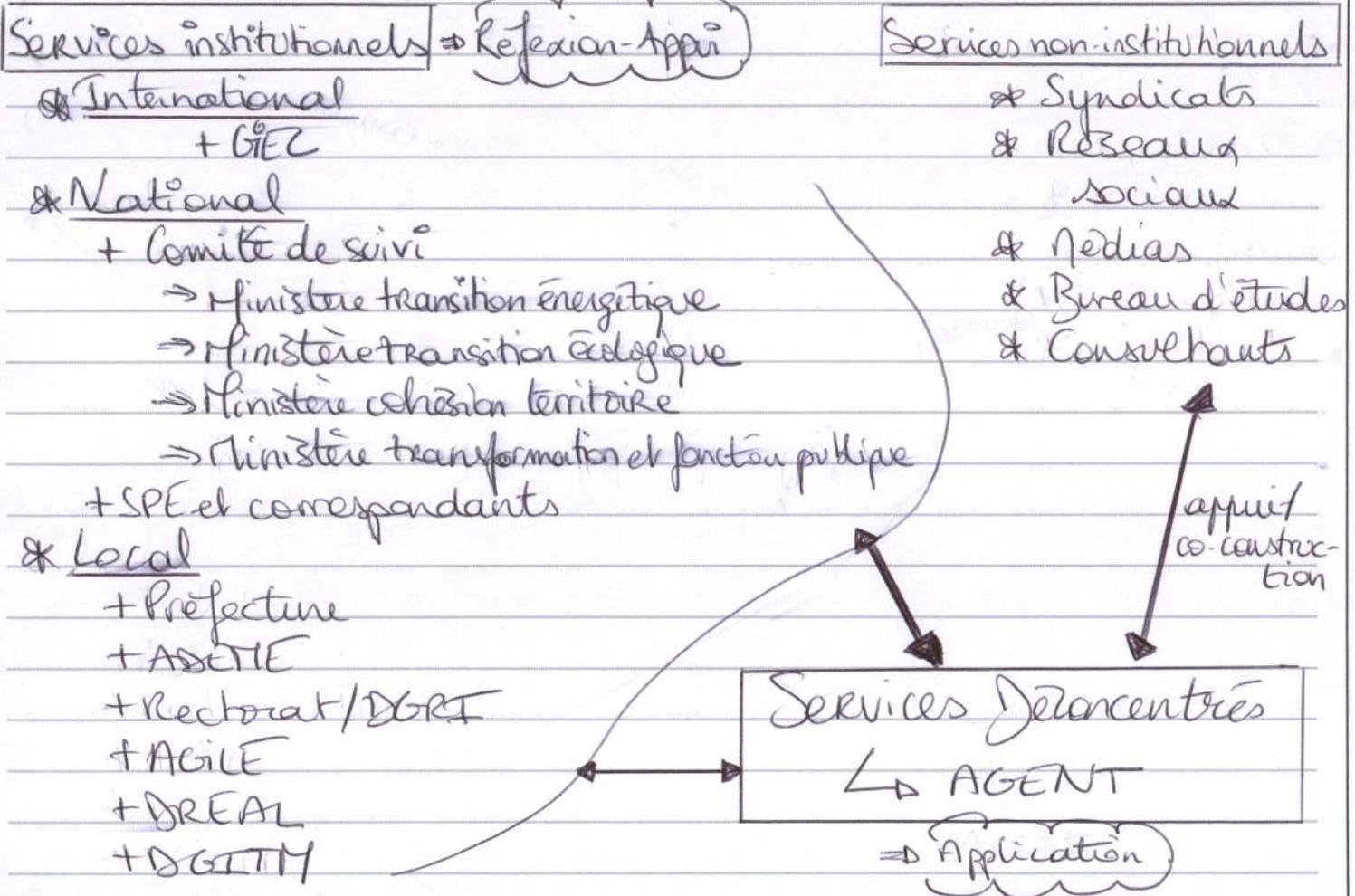
Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Externe

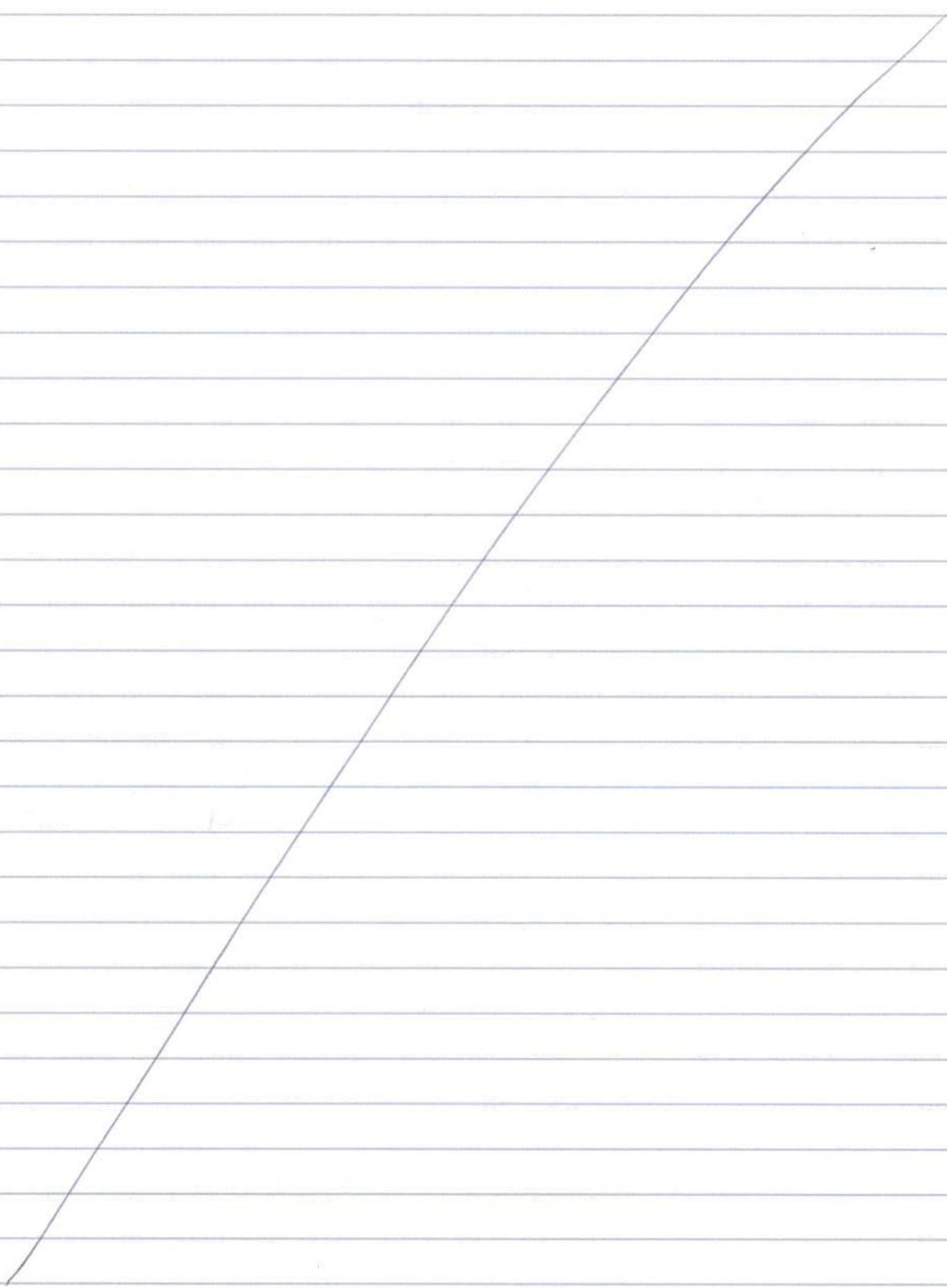
Epreuve : Cas Pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2: Cartographie des acteurs





10/12

